

QUESTION ECRITE
HERVE SAULIGNAC
Le mercredi 26 janvier 2022

Hervé Saulignac appelle l'attention du Ministre de l'Education nationale sur le secteur du tourisme éducatif et social qui traverse une véritable marée noire.

En effet, alors que le Ministère de l'Education nationale autorise les voyages scolaires, les services académiques, dans un discours particulièrement prudentiel, encouragent fortement les enseignants à les annuler.

Dans ces conditions, les départs sont de plus en plus hypothétiques. En Ardèche, 100% des séjours organisés par la Fédération des Œuvres Laïques depuis le début de l'année ont été annulés, le plus souvent la veille du départ alors que des frais ont été engagés, des contrats de travail, signés, et des marchés avec les prestataires, passés.

Selon le Code du tourisme, les organisateurs devraient refacturer 100% des séjours annulés. Mais comment demander aux parents d'élèves et aux communes de payer la facture pour un séjour qui n'a pas eu lieu ?

Les injonctions contraires du Gouvernement rendent la survie des centres de vacances et des fédérations organisatrices de ces séjours intenable. Au final, en France, les pertes de chiffres d'affaires s'élèvent à plusieurs millions d'euros.

Par ailleurs, de fortes pressions s'exercent sur les enseignants et vous faites porter sur leurs épaules une responsabilité, parfois très lourde, qui les condamne à annuler les voyages scolaires prévus.

Il est donc urgent de clarifier la position du Gouvernement. Soit l'Etat considère qu'il existe un risque sanitaire et il prend en charge les frais relatifs à l'annulation des séjours. Soit l'Etat autorise, sans entrave, les séjours en notifiant aux services académiques que les conditions sanitaires sont réunies, moyennant les précautions sanitaires d'usage, et en encourageant les enseignants à maintenir les séjours scolaires.